

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 9 février 2022

N° 65

Objet : Acquisition d'un camion
ampliroll pour le Service
Déchèteries
Demande de financement auprès
de l'État au titre de la DETR

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Étaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Étaient excusés :

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain
CROZALS Florent	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

REÇU EN PRÉFECTURE

le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20220209-65_09022022

Monsieur René VILLARD, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence obligatoire « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur l'intégralité de son territoire. À ce titre, elle met à disposition des usagers un réseau de dix déchèteries, dont quatre sont ouvertes aux professionnels.

Ces déchèteries répondent à différents objectifs :

- Permettre à la population d'évacuer certaines catégories de déchets dans de bonnes conditions pour l'environnement ;
- Éviter la formation des dépôts sauvages ;
- Économiser les matières premières en favorisant le recyclage et la valorisation des déchets (déchets verts, encombrants, cartons, déchets dangereux, électriques et électroniques, métaux, mobilier...).

Chaque déchèterie est équipée de caissons permettant de séparer les déchets selon leur type (plastique, métaux...). Une fois remplis, ces caissons sont transportés par le service de gestion des déchets de Provence Alpes Agglomération jusqu'aux équipements destinés au traitement et au recyclage de chaque flux.

Le transport de ces caissons volumineux nécessite des véhicules adaptés. Le service « Déchèteries » de Provence Alpes Agglomération dispose d'un parc de cinq camions ampliroll pour mener à bien cette mission. Ce parc est aujourd'hui très vieillissant (l'âge moyen des véhicules est de 14 ans, le véhicule le plus ancien a été mis en circulation en 1999). Les équipes sont régulièrement confrontées à des pannes, de la casse matérielle et des difficultés à faire réparer les véhicules les plus anciens.

Dans le but d'assurer la continuité du service, la sécurité des agents ainsi que celle des usagers, de réduire les coûts de maintenance, d'entretien et également l'impact environnemental de la collecte au moyen de véhicules plus récents et donc moins polluants, Provence Alpes Agglomération souhaite doter son Service Déchèteries d'un nouveau camion ampliroll.

Le coût total de l'opération en maîtrise d'ouvrage de Provence Alpes Agglomération est estimé à 165 175 € HT. Pour mettre en œuvre cette opération, Provence Alpes Agglomération peut prétendre à un financement de l'État au titre de la DETR 2022 à hauteur de 70 000 €.

Il vous est demandé :

- D'approuver l'opération et son plan de financement :

Dépenses HT :	165 175 €
Recettes HT :	165 175 €
Dont :	
Subvention État – DETR (42.4%)	70 000 €
Autofinancement PAA (57.6%)	95 175 €
- D'autoriser la Présidente à solliciter la subvention correspondante auprès de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO




REÇU EN PREFECTURE

Le 11/02/2022

Application agréée E-legalite.com

004-200067437-20220209-65_09022022